

Compte-rendu du Conseil Municipal du 10 décembre 2021

Présents : M Michel MARESCOT - Maire – M Didier PAPELOUX - Mme Emmanuelle MELLOT-KRISTY - Adjoint – Mme Sophie DIERRE - Mme Corinne DROUEN - M Éric ESTRIER - Mme Catherine FILIPOV - Mme Anne JOSEPH - M Germain LELARGE - Mme Sophie NGUYEN VAN MAI - M Vincent VANDERSTUYF.

Excusés : M Michel DABOUT donne pouvoir à Mme Emmanuelle MELLOT-KRISTY, Mme Catherine LEFEBVRE donne pouvoir à M Michel MARESCOT, M David MARES donne pouvoir à Mme Catherine FILIPOV.

Secrétaire : Mme Sophie NGUYEN VAN MAI.

Informations du Maire :

- M le Maire annonce au Conseil Municipal que M Olivier PAPAZIAN a démissionné de son poste de conseiller municipal et comme il se doit, il en faire part aux Conseillers municipaux lors de la séance qui suit cette décision.
- Divers remerciements.
- La recette des horodateurs de mai à octobre 2021 est de 42 291,60€.

1) Communauté de Communes Cœur Côte Fleurie :

- o Convention de mutualisation du guichet numérique des autorisations d'urbanisme

Au 01/01/2022, toutes les communes ont l'obligation d'être en capacité de recevoir les demandes d'autorisation d'urbanisme par voie électronique. La Communauté de Communes Cœur Côte Fleurie propose de mettre à disposition de l'ensemble des Communes membres un téléservice mutualisé adapté aux compétences respectives de chaque collectivité en matière d'urbanisme, dénommé Guichet Numérique des Autorisations d'Urbanisme (GNAU). Proposition de signer la convention.

Accord du Conseil.

- o Approbation du rapport de la CLECT

Proposition d'approuver le rapport suite au transfert de la compétence « Relais assistants maternels ».

Accord du Conseil.

2) Autorisation à engager, liquider et mandater les dépenses d'investissement

Demande de la trésorerie de délibérer concernant les loyers du 1er trimestre de Partelios.

Accord du Conseil.

3) Personnel communal

- Embauche d'1 adjoint administratif à temps complet au 01/01/2022 pour un an.
Accord du Conseil.

- Embauche d'1 adjoint technique en Contrat d'Accompagnement dans l'Emploi (PEC) à temps complet au 01/01/2022 pour un an.

Accord du Conseil.

- Demande de la trésorerie de délibérer concernant les chèques-cadeaux.
Accord du Conseil.

4) Renouvellement de l'assurance du personnel pour 2022

Pour les agents permanents affiliés à la C.N.R.A.C.L et les agents titulaires ou stagiaires à temps non complet et des agents non titulaires affiliés à l'I.R.C.A.N.T.E.C. Les garanties notamment souscrites sont : le décès, maladie ou « accident de la vie privée », maternité, adoption, paternité, accident ou maladie imputable au service ou maladie professionnelle.

Le coût estimé pour 2022 est de 4 483,23€ pour 11 personnes (titulaires et contractuels).

Pour rappel, le coût réel pour 2021 était de 3 185,89€ pour 12 personnes (titulaires, contractuels et saisonniers).

Accord du Conseil.

5) Révisions de loyers 2022

- Logements : + 1,01%,

- Commerces : + 1,03%,

- Garage (100€) et local infirmière/orthophoniste (200€/locataire), rue de Banville : pas de changement.

Accord du Conseil.

6) Devis :

o Columbarium et jardin du souvenir

Les 2 columbariums dans le nouveau cimetière sont complets. Il est nécessaire d'acheter rapidement un nouveau columbarium.

Des devis ont été demandés pour l'achat d'un 3ème columbarium et la mise aux normes du jardin du souvenir.

Proposition de signer les devis de la SARL MUNIER Columbariums :

- Un columbarium floracube courbe (3 niveaux, 24 cases) pour un montant de 19 709,89€ HT soit 23 651,87€ TTC.
- Le réaménagement du jardin du souvenir pour un montant de 1 403,03€ HT soit 1 683,64€ TTC.

Cette dépense sera à prévoir au Budget Primitif 2022.

Accord du Conseil.

o Mairie : achat matériel de bureau et travaux

Depuis le changement de mairie en 2000, il devient nécessaire d'adapter l'aménagement de l'accueil (2 bureaux).

Des devis ont été demandés pour changer les bureaux, le matériel informatique, procéder à des travaux de peinture et de mise aux normes électriques, et d'installer une porte vitrée pour fermer le couloir et l'accueil.

- L'entreprise G2Info propose la fourniture d'une nouvelle unité centrale et 6 écrans 24 pouces pour un montant total de 1 050,00€ soit 1 260,00€ TTC.
- L'entreprise Organisation bureau propose la fourniture du matériel nécessaire pour un montant total de 5 207,54€ HT soit 6 249,05€ TTC.

Ces dépenses n'ayant pas été budgétées, il est proposé aux Conseillers de transférer la somme de 10 000€ de l'article 020 vers l'article 2183.

- L'entreprise Halgatte propose de refaire la peinture dans l'entrée, l'accueil et 2 bureaux pour un montant de 4 853,58€ HT soit 5 824,30€ TTC.
- Des devis de menuiserie sont en cours pour la fermeture du couloir et l'accueil par une porte vitrée et pour la mise aux normes électriques.

Accord du Conseil.

7) SPL :

- Avenant au contrat de licence de marque avec Deauville
La licence arrivant à son terme, proposition de prolonger la durée de la licence pour la période allant de 2022 à 2026 dans les mêmes conditions.
Accord du Conseil.
- Avenant au contrat de licence de marque avec la SPL
La licence arrivant à son terme, proposition de prolonger la durée de la licence pour la période allant de 2022 à 2026 dans les mêmes conditions.
Accord du Conseil.
- Contrat d'objectifs 2022-2026
Proposition de renouveler le contrat pour le marketing territorial entre la commune de Villerville et la SPL de 2022 à 2026.
Accord du Conseil.
- Tarifs 2022
Approbation des tarifs 2022 liés au contrat d'objectifs marketing conclu entre la commune et la SPL.
Accord du Conseil.

8) Horodateurs

Le contrat de prestation de service pour la fourniture et la maintenance des horodateurs avec Indigo Park est terminé.

Il est nécessaire de lancer une consultation pour la fourniture, l'exploitation et la maintenance des horodateurs pour 3 années.

Accord du Conseil.

Pour extrait certifié conforme

Le Maire

Michel MARESCOT

